

DIVISION DES AIDES AUX ENTREPRISES

DIRECTION DES AIDES GENERALES

LES AIDES A LA RECHERCHE

FIRST ENTREPRISE

FIRST ENTREPRISE INTERNATIONAL

FIRST ENTREPRISE SPIN OUT

FIRST ENTREPRISE DOCTEUR

GUIDE PRATIQUE

Contact :

R. MONTFORT

Inspecteur général ff.

D.G.T.R.E.

Secrétariat

D. HUBERT

Tel : 081/33.56.48

Fax : 081/30.66.00

Ce guide s'adresse aux entreprises qui vont solliciter la Région wallonne pour obtenir une aide à la recherche.

Son but est triple.

- 1 Fournir des informations pratiques relatives à l'introduction d'une demande d'aide.
- 2 Permettre à une entreprise quels que soient son âge et sa taille de rédiger, sans trop de difficultés un dossier de demande d'aide.
- 3 Permettre à une entreprise de comprendre les aspects pratiques :
 - 3 du dépôt d'une demande jusqu'à l'octroi de l'aide,
 - 3 du démarrage du projet de recherche jusqu'à l'exploitation des résultats de recherche.

OU INTRODUIRE LES DEMANDES ?

Les demandes d'aide à la recherche sont envoyées à la DGTRE, par voie postale et par voie électronique, à l'adresse suivante :

DGTRE
DIVISION DES AIDES AUX ENTREPRISES
Monsieur Raymond MONTFORT
Avenue Prince de Liège 7
5100 NAMUR
Tel : 081/33.56.06 - 081/33.56.48
Fax : 081/30.66.00
Email : r.montfort@mrw.wallonie.be
d.hubert@mrw.wallonie.be
Site Web : <http://recherche-technologie.wallonie.be>

QUAND INTRODUIRE LES DEMANDES ?

Les demandes relatives aux projets FIRST font l'objet d'un avis de la part d'un Comité d'Accompagnement qui se réunit quatre fois par an. Les demandes doivent être introduites selon le calendrier suivant :

<i>DATE LIMITE D'INTRODUCTION DES PROJETS</i>	<i>REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT</i>
<i>06/01/2006</i>	<i>14/02/2006</i>
<i>03/03/2006</i>	<i>11/04/2006</i>
<i>12/05/2006</i>	<i>20/06/2006</i>
<i>08/09/2006</i>	<i>17/10/2006</i>

QUELS SONT LES DELAIS ?

- 3 Le délai d'évaluation est lié au calendrier de réunion du Comité d'Accompagnement.
- 3 De l'accord de l'entreprise sur le projet de convention à la notification de la décision de la Région wallonne, le délai est de six à douze semaines.

COMMENT SONT EVALUEES LES DEMANDES?

L'évaluation est menée en collaboration avec les auteurs de la demande, sur base des informations qu'ils fournissent et de celles que la DGTRE recueille.

Cette évaluation est transmise au Comité d'Accompagnement qui formule un avis pour le Ministre de la Recherche.

L'évaluation porte sur :

- 3 la formation du jeune chercheur⁽¹⁾⁽²⁾ ou du jeune entrepreneur⁽³⁾
- 3 le transfert de connaissances entre l'organisme d'accueil et l'entreprise⁽¹⁾⁽²⁾;
- 3 le transfert de connaissances entre l'entreprise et l'entreprise Spin Out⁽³⁾;
- 3 la valorisation éventuelle des résultats de la recherche en Région wallonne⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾;
- 3 la situation financière de l'entreprise⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾;
- 3 l'évaluation préalable du marché⁽³⁾;
- 3 le caractère innovant de la recherche⁽⁴⁾;
- 3 le titre du chercheur⁽⁴⁾.

(1) First entreprise

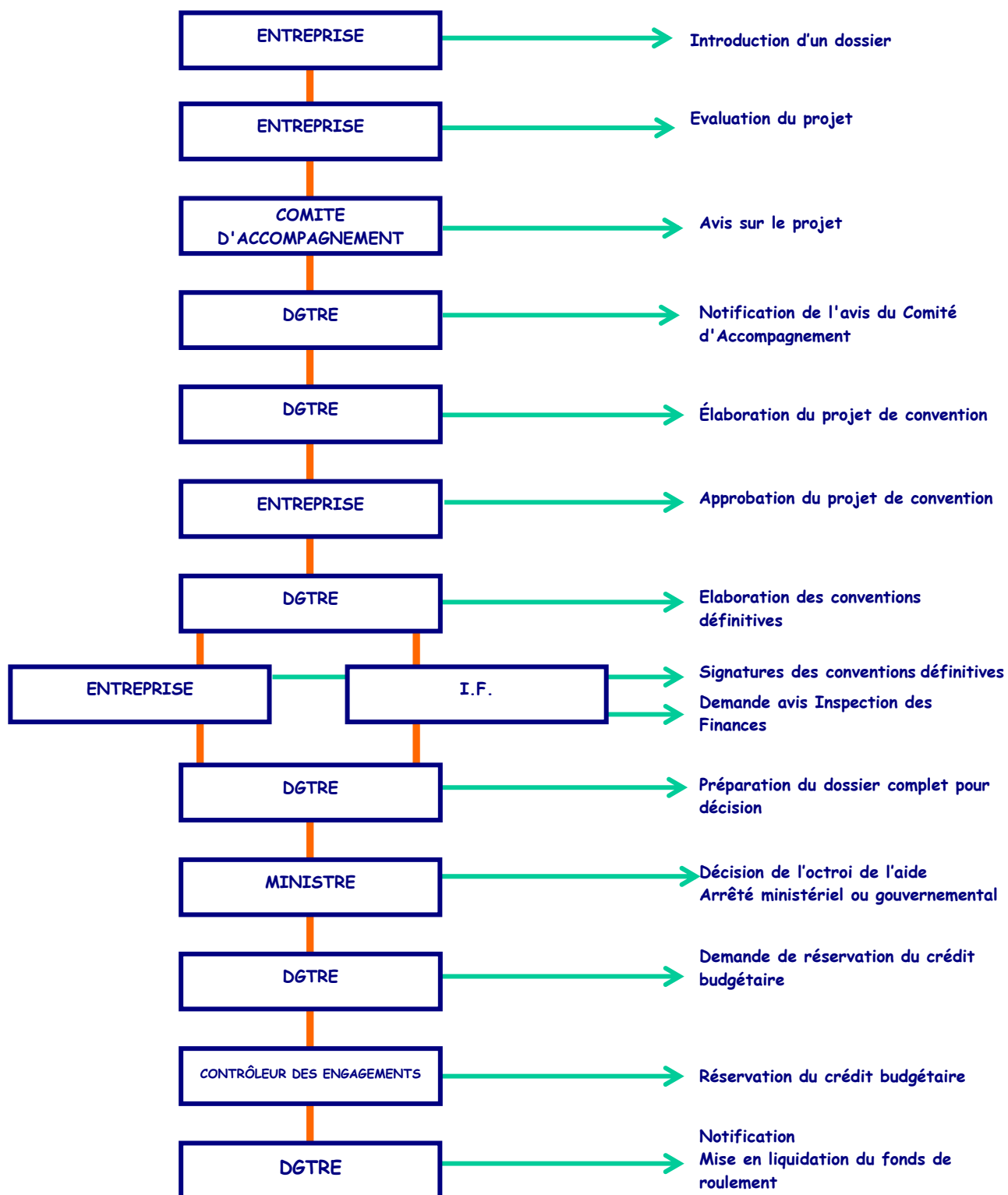
(2) First entreprise international

(3) First entreprise Spin Out

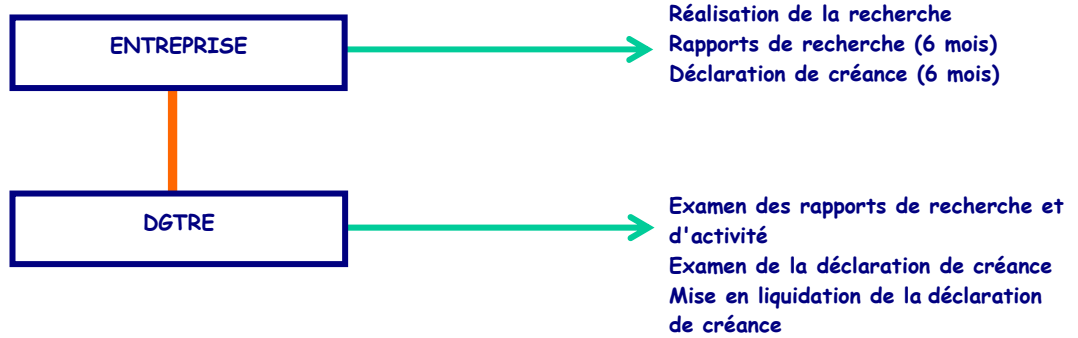
(4) First entreprise Docteur

QUELLES SONT LES ETAPES ?

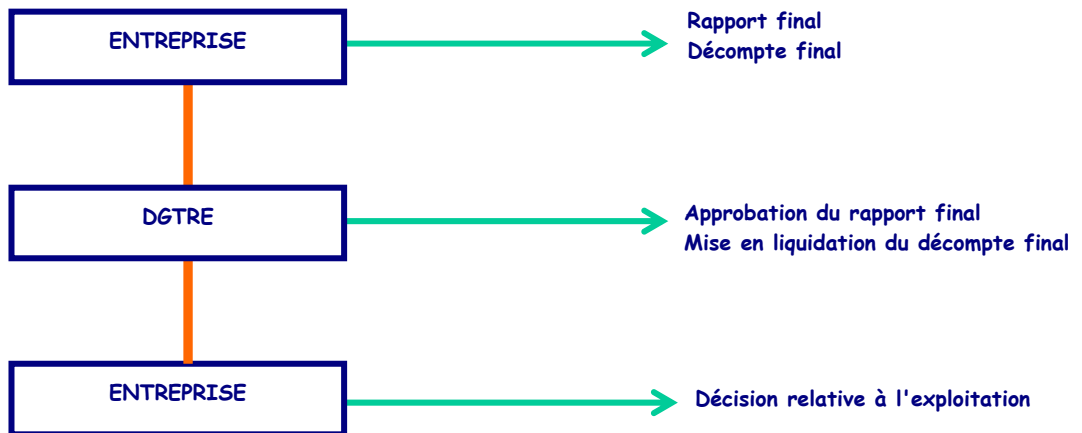
AVANT LA RECHERCHE



PENDANT LA RECHERCHE



APRES LA RECHERCHE



CONTENU DU DOSSIER A INTRODUIRE POUR OBTENIR LE FINANCEMENT D'UN PROJET DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE

Remarque

Il n'est pas toujours possible de fournir l'ensemble des données qui sont demandées, notamment celles à caractère économique.

Il s'avère cependant souhaitable de fournir toute l'information disponible, même si elle n'est que partielle. En effet, plus le dossier est complet, plus rapidement il peut être évalué.

0) INTRODUCTION⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾

3 résumé (max 1 page) du projet de recherche.

1) DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾

3 coordonnées et personne de contact;

3 historique;

3 présentation des statuts de l'entreprise (actionnariat, objet social, entreprises liées, ...);

3 présentation des activités (industrielles, commerciales, R&D, ...);

3 insertion du projet dans la stratégie de l'entreprise.

2) SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾

3 plan d'affaires;

3 carnet de commandes.

3) DESCRIPTION DE L'ORGANISME D'ACCUEIL PARTENAIRE⁽¹⁾⁽²⁾

4) DESCRIPTION DU PROJET DE RECHERCHE

- 3 résumé de l'art⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾;
- 3 étude de la situation en matière de propriété industrielle⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾;
- 3 description des objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾;
- 3 description de l'objet du projet⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾;
- 3 description des activités R&D à mener⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾;
- 3 description de la collaboration entre l'organisme d'accueil partenaire et l'entreprise et du transfert de connaissances⁽¹⁾⁽²⁾;
- 3 évaluation préalable du marché⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾;
- 3 description de la formation du chercheur⁽¹⁾⁽²⁾;
- 3 description de la formation de l'entrepreneur⁽³⁾;
- 3 planning par période de 3 mois des activités du projet⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾.

5) DESCRIPTION DU PROFIL DU CHERCHEUR⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾

- 3 diplôme et spécialité
- 3 profil;
- 3 connaissances de langues.

6) DESCRIPTION DU PROFIL DE L'ENTREPRENEUR⁽³⁾

- 3 diplôme et spécialité
- 3 profil;
- 3 connaissances de langues.

7) DECLARATION D'INTERET DE L'ORGANISME D'ACCUEIL PARTENAIRE⁽¹⁾⁽²⁾

- (1) First entreprise
- (2) First entreprise international
- (3) First entreprise Spin Out
- (4) First entreprise Docteur